

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVIGNY
DU 21 MAI 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un mai, le Conseil Municipal dûment convoqué le quinze mai deux mil dix-neuf s'est réuni à vingt heures en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Régis PLISSON, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

| | Présent(e) | Excusé(e) | Absent(e) | Pouvoir à |
|-------------------------|------------|-----------|-----------|-----------------------|
| PLISSON Régis | X | | | |
| ROTUREAU Jacky | X | | | |
| FLEURY Félix | X | | | |
| DURAND-GAUVRIT Nicole | X | | | |
| LARDIÈRE Jean-Luc | X | | | |
| PILNIÈRE Pascale | X | | | |
| BROUSSELY Léonard | X | | | |
| GALLIEN Anne-Jo | X | | | |
| ALLAIN Michel | | X | | PLISSONNEAU Sophie |
| PLISSONNEAU Sophie | X | | | |
| SIMON Patrick | X | | | |
| VILMUS Marie-Dominique | X | | | |
| FRUGIER Marie-Dominique | X | | | |
| PAVAGEAU Didier | X | | | |
| REY Pierrick | | X | | PLISSON Régis |
| MALGARINI Gwenaëlle | X | | | |
| MARTIN Jacky | X | | | |
| TENET Christiane | X | | | |
| BRIAUD Philippe | X | | | |
| COCAULT Gaëlle | | X | | |

| | Présent(e) | Excusé(e) | Absent(e) | Pouvoir à |
|----------------------|------------|-----------|-----------|--------------------------|
| CHOUTEAU Annie | X | | | |
| RENAUDET Irène | | | X | |
| GIRARDEAU Jérôme | X | | | |
| MOUSSELEKY Denis | X | | | |
| VRIGNAUD Nadège | X | | | |
| VIAIN Didier | | X | | GIRARDEAU Jérôme |
| SIMON Anne-Sophie | X | | | |
| ROUBY Guillaume | X | | | |
| BRILAUD Roland | X | | | |
| RENAUDIN Henri-Marie | X | | | |
| GALLOT Bruno | X | | | |
| MIMEAU Nicolas | X | | | |
| PELÉ Yvan | | | X | |
| GOUAS Corinne | | X | | DURAND-GAUVRIT Nicole |
| BONNET Sébastien | X | | | |
| HERBRETEAU Ludovic | | | X | |
| GATTEAU Lydia | X | | | |
| COUGNAUD Thomas | X | | | |
| VAY Georgette | | X | | GATTEAU Lydia |

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Nadège VRIGNAUD et Annie CHOUTEAU
Assistées de Patrick TEXIER, Directeur Général des Services

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

- ✗ Repas sans allergène association 3,41 €
- ✗ Repas 3ème enfant bellevignois de la même famille 0,78 €
- * moins la participation de la commune de Beaufou

La facturation des repas aux associations est assurée par l'EHPAD l'Orée du Bocage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la tarification ci-dessus proposée

2- RÉVISION DES LOYERS COMMUNAUX

DÉLIBÉRATION 02

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les loyers des locatifs situés 12 rue Jean Moulin (ancienne mairie) et Allée Pasteur (Ostéopathe-Psychologue), à Belleville Sur Vie.

1- Logements rue Jean Moulin

Évolution de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) - source INSEE :

- ✓ 1^{er} trimestre 2018 : 127,22
- ✓ 1^{er} trimestre 2019 : 129,38

Révision applicable au 1^{er} juillet 2019 :

| | Loyer mensuel actuel | Proposition nouveau loyer à compter du 01/07/2019 |
|----------------------|----------------------|--|
| → Appartement n° 1 : | 374,34 € | 380,70 € |
| → Appartement n° 2 : | 278,12 € | 282,84 € |
| → Appartement n° 3 : | 245,51 € | 249,68 € |
| → Appartement n° 4 : | 281,45 € | 286,23 € |
| → Appartement n° 5 : | 269,60 € | 274,18 € |

2- Local Allée Pasteur

Evolution de l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) - source INSEE :

- ✓ 4^{ème} trimestre 2017 : 111,33
- ✓ 4^{ème} trimestre 2018 : 114,06

Révision applicable au 1^{er} juillet 2019 :

| | loyer mensuel actuel | Proposition nouveau loyer à compter du 01/07/2019 |
|--|----------------------|--|
| → Loyer ostéopathe (Melle ZAMPARUTTI Julie) et psychologue (Mr CHAILLOU Cédric) : | 579,36 € | 593,57 € |

3- Bureau de Poste

3.1- Partie salle de tri et vestiaires

Evolution de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT) - source INSEE :

- ✓ 2^{ème} trimestre 2012 : 106,00 (indice de base fixé au bail)
- ✓ 2^{ème} trimestre 2018 : 112,01

Révision applicable au 1^{er} juillet 2019 :

| | | |
|------------|--------------------------------------|--|
| | Loyer annuel de base HT | Proposition nouveau loyer à compter du 01/07/2019 |
| 4 500,00 € | 4 755,14 € | |
| | soit: 1 188,79 € HT/trimestre | |

3-2- Partie activité commerciale

Evolution de l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) - source INSEE :

- ✓ 2^{ème} trimestre 2012 : 107,65 (indice de base fixé au bail)
- ✓ 2^{ème} trimestre 2017 : 112,59

Révision applicable au 1^{er} juillet 2019 :

| | | |
|------------|--------------------------------------|--|
| | Loyer annuel de base HT | Proposition nouveau loyer à compter du 01/07/2019 |
| 9 220,00 € | 9 643,10 € | |
| | soit: 2 410,78 € HT/trimestre | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

3- ADHÉSION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP

DÉLIBÉRATION 03

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que par courrier du 18 avril 2019, le Percepteur nous a informés que la Commune de BELLEVIGNY est concernée par l'obligation d'adhérer au 1^{er} juillet 2019, au service "PAYFiP".

Ce moyen de paiement dématérialisé permet aux usagers des services de la collectivité de régler leurs factures en ligne, sans frais, soit par carte ou prélèvement unique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à l'unanimité, son accord pour l'adhésion de la commune de BELLEVIGNY au service de paiement "PAYFiP".

4- COÛT ÉLÈVE DES ÉCOLES PUBLIQUES 2018 ET VOTE DES SUBVENTIONS AUX OGE

DÉLIBÉRATION 04

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le calcul du coût moyen réel d'un élève des écoles publiques de BELLEVIGNY qui est de 675,43 euros pour l'année 2018.

Considérant les subventions déjà versées aux écoles privées, le coût élève servant à calculer la subvention aux écoles sous contrat d'association s'élève à 616,43 euros.

Il est proposé de verser les subventions suivantes :

→ École Privée de Belleville « Saint Augustin » :

190 élèves x 616,43€ = 117 121,70 €

→ École Privée de Saligny « Le Sacré Cœur » :

111 élèves x 616,43 € = 68 423,73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le coût d'un élève des écoles publiques en 2018 et le montant des subventions versées aux écoles privées.

5- TAXE SUR LES SPECTACLES : RÉPONSE À LA DÉLIBÉRATION DU 19 MARS 2019

DÉLIBÉRATION 05

Par délibération du 19 mars 2019, le Conseil Municipal avait décidé d'exonérer la taxe sur les spectacles pour l'Auto-Cross Bellevillois.

Les services préfectoraux nous ont informés que l'impôt sur les spectacles a été supprimé et remplacé par un taux de TVA réduit.

En conséquence, le Conseil Municipal doit annuler sa délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'annuler la délibération du 19 mars 2019 portant exonération sur la taxe sur les spectacles.

6- CONVENTIONS SYDEV (RUE DU STADE – LA MORINIÈRE)

DÉLIBÉRATION 06

Monsieur le Maire présente un avenant à une convention pour les travaux rue du Stade et 2 conventions SYDEV :

→ Rue du Stade : avenant à la convention : des prestations accessoires ont été demandés par la Commune mais qui ne modifie pas l'enveloppe financière finale.

→ Abords stade de Belleville : complément d'éclairage pour accéder aux nouveaux vestiaires du terrain de Football : participation communale 4 891 €uros (pour 8 384 €uros TTC de travaux).

→ Effacement réseau à la Morinière : participation communale de 20 505 € (pour 79 362 € de travaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les conventions et l'avenant ci-dessus présentés.

7- MARCHÉ "HALLE MARCHÉ COUVERT" : AVENANT POUR LE LOT N° 3 "MENUISERIES"

DÉLIBÉRATION 07

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux modifications techniques ont été proposées pour les travaux de la halle :

→ Modification du placard TGBT (réduction) permettant de faire un placard supplémentaire pour rangement "matériels et entretien",

→ Rehausse sur les 2 vantaux coulissants permettant un renforcement et une meilleure solidité.

L'ensemble de l'avenant s'élève à 1 757,00 €uros hors taxes (marché : 31 266,00 € HT : + 5,63 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'avenant.

8- MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (TOURISME) *DÉLIBÉRATION 08*

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-DRCTAJ/3-663 du 3 octobre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Vie et Boulogne au 1er janvier 2018 ;

Monsieur le Maire rappelle que la compétence « promotion du tourisme » de la communauté de communes Vie et Boulogne est une compétence obligatoire qui comprend l'accueil et l'information des touristes, la coordination des interventions des divers partenaires du tourisme local et la promotion touristique du territoire concerné.

S'y ajoutent l'élaboration et la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique. En revanche, l'exploitation des équipements touristiques n'est pas incluse dans cette compétence.

Dans le cadre de la stratégie touristique communautaire, il est proposé de transférer la gestion du Château Renaissance et la zone de baignade avec la base de loisirs d'Apremont à la communauté de communes.

Le transfert de ces deux compétence nécessite d'engager une procédure de modification des statuts de la communauté de communes dans les conditions prévues au L5211-17 du CGCT. Il est par ailleurs rappelé qu'il résulte des articles L1321-1 et L1321-2 du CGCT que l'investissement et le fonctionnement doivent être exercés par la même personne publique. La Communauté de communes ne peut donc se voir transférer uniquement "la gestion" ou "l'exploitation" d'équipements ou aménagements.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Communautaire du 18 mars 2019 a approuvé une modification de ses statuts en ajoutant au 8/ :

« Construction, entretien, fonctionnement et aménagements des équipements suivants :

- **Le Château Renaissance d'Apremont**
- **La zone de baignade et la base de loisirs d'Apremont**

Pour garantir la bonne mise en œuvre de ce transfert de compétence, il est proposé de fixer sa date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L 5211-20 du code général des collectivités territoriales, ces modifications statutaires pourront être prononcées par arrêté du représentant de l'Etat après délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Par adoption des motifs exposés par Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide , 34 voix pour – 1 abstention :

- D'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de communes Vie et Boulogne joints à la présente délibération.
- Décide que cette modification statutaire prendra effet au 1er janvier 2020.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.

9- NOM DE LA PLACE DU VIEUX CIMETIÈRE

DÉLIBÉRATION 09

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rebaptiser la place du Vieux Cimetière avec une dénomination plus adaptée au projet en cours et aux activités du centre-bourg de Saligny.

Propositions :

→ Place du Village

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rebaptiser la place du Vieux Cimetière : "**PLACE DU VILLAGE**".

10- DÉCLASSEMENT DES VOIES DÉPARTEMENTALES

DÉLIBÉRATION 10

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département propose le déclassement des routes départementales suivantes :

→ Passage en domaine public communal :

- ✓ RD 2763 et RD 63 : rue des Anémones, rue Georges Clemenceau, avenue Atlant'Vie
- ✓ RD 101 : rue du Stade
- ✓ E763350B : bretelle 2 x 2 voies de la Verdure
- ✓ RD 2763 : route de l'Épine
- ✓ E763356B : bretelle 2 x2 voies de l'Épine

→ Passage en domaine public départemental :

- ✓ Boulevard de la Vie : rétablissement RD 101 vers RD 937 (vers la Roche sur Yon)

Dans le cadre de ces transferts, le Département réalise les mises en état ou verse à la Commune le montant des travaux estimés à 162 377,28 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les transferts ci-dessus évoqués et décide d'accepter le versement de la somme évaluée pour réaliser les travaux.

11- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : LOTISSEMENTS D'HABITATION

DÉLIBÉRATION 11

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'exclure du droit de préemption urbain les biens immobiliers situés dans les lotissements d'habitations approuvés, en cours de commercialisation et ce pour la première vente des lots.

L'article L.211-1 du Code de l'Urbanisme stipule que la validité d'une telle délibération est de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition.

12- TRAVAUX RÉSEAU "EAUX USÉES" AUX TUILIERIES

DÉLIBÉRATION 12

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une canalisation du réseau "eaux usées" rue des Tuileries passe en terrain privé.

La servitude n'a pas été actée au moment des travaux en 1990.

Le propriétaire du terrain réalisé ce jour une construction et la canalisation génère des travaux de renforcement.

Il propose au Conseil Municipal :

- D'acter la servitude du réseau "eaux usées"
- De prendre en charge les frais générés
- D'acter par protocole avec le propriétaire concerné cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions énoncées ci-dessus.

13- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de cessions suivantes :

→ Commune déléguée de Belleville sur Vie

- ✓ Parcelle 019 AC 572
SCI HER'IMMO → HER'85
- ✓ Parcelle 019 AK 163
M. M. COTTENCEAU & Mme A. PUAUD → Mme Françoise CRETOIS
- ✓ Parcelles 019 AB 666 et 019 AB 667
M. Pascal SOULARD → M. Julien BARREAU & Mme Anaïs BUTON
- ✓ Parcelle 019 AK 009
Consorts GUILBAUD → Mme Fabienne LUCAS
- ✓ Parcelle 019 AC 552
Association Diocésaine du Luçon → M. & Mme Christian GUILLET
- ✓ Parcelle 019 ZB 332
M. & Mme Fabrice FRESLON → M. A. BUJON & Mme T. MOREAU
- ✓ Parcelle 019 AK 055
M. & Mme Xavier PRIVAT → Mme Vanessa HERBERT
- ✓ Parcelles 019 AE 078 – 019 AE 081 – 019 AE 082 – 019 AE 083 (lots 02 et 11)
M. & Mme Xavier PRIVAT → Mme Vanessa HERBERT
- ✓ Parcelles 019 AC 078 – 019 AE 081 – 019 AE 082 – 019 AE 083
M. & Mme Yves COUPRIE → M. & Mme Frédéric JARRY
- ✓ Parcelles 019 AC 176 – 019 AC 177
Consorts MARIONNEAU → M. GOBIN & Mme MARMILLON
- ✓ Parcelle 019 AC 114
M. & Mme Jean-Paul RABILLARD → M. Pascal BIRON
- ✓ Parcelle 019 AC 175p
M. Jérémy BLANCHET → M. GOBIN & Mme MARMILLON
- ✓ Parcelle 019 AD 177
M. & Mme Piotr BOBRYCKY → M. & Mme Daniel KOWALSKI

- ✓ Parcelle 019 AK 078p
M. Patrick ROUSSEL → M. & Mme Jacky SABOURIN
- ✓ Parcelle 019 AC 421
M. Mathieu BARBIERI → M. & Mme Mac LUCAS
- ✓ Parcelle 019 AC 108
M. Yves MARTIN → M. Dimitri JOGUET
- ✓ Parcelles 019 AC 105 – 019 AC 278 – 019 AC 279 – 019 AC 296 – 019 AC 298
M. & Mme Guy ROSTOUCHER → M. & Mme Ludovic GUITTET
- ✓ Parcelle 019 AB 221
SCIA TALICY → M. Laurent ARTEL

- Commune déléguée de Saligny
 - ✓ Parcelle 279 ZN 399
M. F. TRICHET & Mme Suzy PRUNEAU → M. Christophe OUDRY
 - ✓ Parcelles 279 AC 037 et 279 ZW 064
M. O. BOUGEARD & Mme M. GILES → M. S. AIREAU & Mme C. RONDEAU
 - ✓ Parcelle 279 ZN 321
M. M. DAVID & Mme M. RICHARD → M. & Mme BOUANCHEAU
 - ✓ Parcelle 279 AB 12p
MM. Christian et Benoît GRASSINEAU → M. Yannick LAVERGNE & Mme Julie PINIER
 - ✓ Parcelle 279 ZN 280
Mme Emmanuelle BOUANCHEAU → M. Kévin ETIENNE
 - ✓ Parcelles 279 AD 096 – 279 ZO 110 – 279 ZO 112
M. GEAY & Mme ROUSSEAU → M. & Mme Didier AZAFINDRAMBOA
 - ✓ Parcelles 279 AC 069 – 279 AC 070 – 279 AC 071
M. & Mme Benoit ALBERT → M. & Mme Jean-Yves BRETON
 - ✓ Parcelles 279 AD 142 – 279 ZM 230 (+ 279 ZM 123 – 279 ZM 232 non soumise à DPU)
M. & Mme Daniel HERMOUET → M. F. NERRIERE & Mme H. BRAZEAU
 - ✓ Parcelle 279 ZW 357
M. & Mme Benjamin BOUANCHEAU → M. S GAINIER & Mme M. DURAND
 - ✓ Parcelle 279 AB 229
M. Damien SAINSON → M. Adrien LARDILLERE

- Pour information, bien situé en zone UE (compétence Communauté de Communes Vie & Boulogne)
 - ✓ Parcelle 019 ZL 085
SCI PIERREBRUNE → SARL IRISO

14- JURÉS D'ASSISES – LISTE PRÉPARATOIRE 2020

Comme chaque année, le Conseil Municipal est amené à procéder au tirage au sort de 15 personnes sur les listes électorales pour inscription sur une liste préparatoire au jury criminel 2020.

Sur ces 15 personnes, 5 seront retenues par le Tribunal pour être Jurés aux Assises 2020.

Le tirage au sort consiste à tirer les numéros attribués aux électeurs bellevignois.

Sont désignés :

- Page 210 Ligne 001 GALLIATH Jean-Dominique
- Page 455 Ligne 008 PROUTEAU Denis
- Page 391 Ligne 002 LAMBERT-MORISSET Carole
- Page 086 Ligne 005 BRETAUD-VIOLLEAU Annie
- Page 125 Ligne 005 CHARRIER Noël
- Page 294 Ligne 005 JACQ Elodie
- Page 045 Ligne 006 BERTRAND Frédéric
- Page 348 Ligne 007 MANDIN Emmanuel
- Page 211 Ligne 007 GALLOT Stéphane
- Page 423 Ligne 005 PERENNE-BOUCHIÈRE Marie-Claude
- Page 550 Ligne 003 VIGNERON-MARTINEAU Liliane
- Page 420 Ligne 002 PELÉ-GIRARD Yvonne
- Page 236 Ligne 002 GOBIN Kévin
- Page 006 Ligne 008 AMÉLINEAU Christine
- Page 185 Ligne 007 EUSTACHE Mathieu

15- RAPPORT DES COMMISSIONS

A- C.C.A.S (Anne-Jo GALLIEN – Sophie PLISSONNEAU)

Anne-Jo GALLIEN informe le Conseil Municipal que le goûter du 3^{ème} âge aura lieu le 18 décembre 2019 et que pour le spectacle, c'est un groupe "Cabaret Prestige" qui a été retenu.

Des ateliers numériques vont être mis en place pour les plus de 60 ans du 17 octobre au 19 décembre (10 séances).

B- Écoles (Sophie PLISSONNEAU – Jean-Luc LARDIÈRE)

Jean-Luc LARDIÈRE et Sophie PLISSONNEAU donnent la prévision d'effectifs scolaires 2019/2020 pour les écoles publiques :

| | Belleville | Saligny |
|-------------|------------|---------|
| Maternelle | 74 | 62 |
| Élémentaire | 125 | 116 |

C- Enfance – Famille (Sophie PLISSONNEAU – Marie-Dominique VILMUS)

Marie-Dominique VILMUS informe le Conseil Municipal que les élèves de l'école maternelle ont visité la crèche "le Petit Prince".

D- Culture (Jean-Luc LARDIÈRE – Sébastien BONNET)

Sébastien BONNET informe le Conseil Municipal de l'organisation du Forum des Associations qui aura lieu le 22 juin de 10 heures à 13 heures.

Dans le cadre du festival "L'Air d'en Rire", Tanguy PASTOUREAU sera présent à la salle des fêtes le 22 septembre.

Jean-Luc LARDIÈRE informe le Conseil Municipal que la médiathèque se déplacera dans les parcs le 12 juillet à Saligny et les 19 juillet et 8 août à Belleville.

E- Communication (Jean-Luc LARDIÈRE – Sébastien BONNET)

Jean-Luc LARDIÈRE fait le point sur la sortie du prochain bulletin municipal et l'organisation de l'accueil des nouveaux habitants le 4 octobre à la salle des Magnolias.

F- Vie Associative (Sébastien BONNET – Jacky MARTIN)

Sébastien BONNET fait le retour sur l'inauguration du terrain multi-activités à Saligny le 30 mars.

Jacky MARTIN rappelle l'anniversaire des 20 ans du CMJ le 15 juin à l'Espace Charette.

L'équipe de Tennis de Table Senior Masculine accède au niveau Nationale 3.

Marche pour l'eau : le 25 mai sur les affluents de la Boulogne.

G- Voirie – Réseaux (Nicole DURAND-GAUVRIT – Patrick SIMON)

Patrick SIMON et Nicole DURAND-GAUVRIT informent le Conseil Municipal sur les travaux réalisés :

- Stationnements supplémentaires allée Florence Arthaud
- Réfection de voirie et sécurité à la Vrignaie
- Abords du rond-point route de St Denis
- Parkings stade et du terrain multi-activités à Saligny

Nicole DURAND-GAUVRIT informe le Conseil Municipal sur les travaux en cours d'aménagement du parking des Magnolias.

H- Patrimoine (Pascale PILNIÈRE – Léonard BROUSSELY)

Léonard BROUSSELY informe le Conseil Municipal que les travaux du bar-restaurant sont à l'arrêt en attendant les travaux de dévoiement des réseaux électriques.

Pascale PILNIÈRE informe le Conseil Municipal que le permis de construire pour l'extension du périscolaire rue du Stade a été déposé.

Pascale PILNIÈRE présente le projet de l'Espace Jeunesse à la place de l'ancien vestiaire foot

I- Urbanisme – Cadre de Vie (Félix FLEURY – Michel ALLAIN)

Félix FLEURY informe le Conseil Municipal que la SNCF serait prête à louer le bâtiment de la gare à la Communauté de Communes Vie et Boulogne pour un projet de locaux professionnels tertiaires.

Les travaux du centre-bourg de Belleville vont démarrer dans les prochains jours par la partie parc de la Mairie.

Jacky ROTUREAU informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a accordé une subvention de 125 000 €uros pour le projet d'aménagement de la place du Village et le bar-restaurant.

Le lotisseur TERALYS a présenté un projet pour la 3^{ème} tranche du Hameau des Figuiers.

Le Monument aux Morts de Saligny a été rénové : remplacement d'une plaque avec les noms.

17- QUESTIONS DIVERSES

→ Visite du Sénat soit le 21 novembre ou le 28 novembre (déplacement en train)

→ Visite centre de tri le 20 juin à 18 heures

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et propose aux membres de signer (1) avec lui le procès-verbal de la séance pour les délibérations rappelées ci-après par leur objet :

1. Fixation des tarifs de la restauration scolaire 2019/2020
2. Révision des loyers communaux
3. Adhésion au service de paiement en ligne "PAYFiP"
4. Calcul du coût moyen d'un élève des écoles publiques 2018 et vote des subventions aux OGEC
5. Taxe sur les spectacles : réponse à la délibération du 19 mars 2019
6. Conventions SyDEV : stade de Belleville, rue du Stade et la Morinière
7. Marché "halle marché couvert" : avenant pour le lot n° 03 "menuiseries"
8. Modification des statuts de la Communauté de Communes Vie et Boulogne pour transférer le Château Renaissance et la zone de baignade avec la base de loisirs d'Apremont
9. Nom de la place du Vieux Cimetière
10. Voiries départementales : classement et déclassement
11. Droit de Préemption Urbain : lotissements d'habitations
12. Travaux réseau "eaux usées" aux Tuileries

| | | | |
|----------------------|---------------------|------------------------|-------------------------|
| PLISSON Régis | ROTUREAU Jacky | FLEURY Félix | DURAND-GAUVRIT Nicole |
| LARDIÈRE Jean-Luc | PILNIÈRE Pascale | BROUSSELY Léonard | GALLIEN Anne-Jo |
| PLISSONNEAU Sophie | SIMON Patrick | VILMUS Marie-Dominique | FRUGIER Marie-Dominique |
| PAVAGEAU Didier | MALGARINI Gwénaëlle | MARTIN Jacky | TENET Christiane |
| BRIAUD Philippe | CHOUTEAU Annie | GIRARDEAU Jérôme | MOUSSELEKY Denis |
| VRIGNAUD Nadège | SIMON Anne-Sophie | ROUBY Guillaume | BRILLAUD Roland |
| RENAUDIN Henri-Marie | GALLOT Bruno | MIMEAU Nicolas | BONNET Sébastien |
| GATTEAU Lydia | COUGNAUD Thomas | | |

(1)En cas de non-signature, indiquer le motif

Délibérations certifiées exécutoires par le Maire compte-tenu de la réception en Préfecture à la date indiquée sur les extraits et de la publication du 22 mai 2019